

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
(SMICTOM)  
DU PERIGORD NOIR**

**Tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées aux élus**

annexe à la délibération n°5-050526

Population totale au dernier recensement :  
Articles L5211-12 1 14 du CGCT

POPULATION	TAUX EN %	
	Président	Vice-président
De 20 000 à 49 999	25,59	10,24

**I MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE**

Soit indemnité maximale du président + total indemnités maximales du nombre théorique de vice-présidents (15)

	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant en € Mensuel brut
Président	25,59%	1 051,88 €
Vice-présidents (X 15)	10,24%	6 313,80 € (420,92 x 15)
<b>Total enveloppe globale</b>		<b>7 365,68 €</b>

**II INDEMNITES ALLOUEES**

A-Président

NOM ET PRENOM du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant en € mensuel
PEYRAT Jérôme	25,59%	1 051,88 €

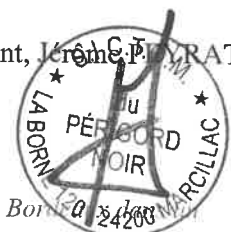
B- Vice-présidents

NOM ET PRENOM du bénéficiaire	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant en € mensuel
FANIER Basile 1 <sup>er</sup> vice-président	10,24%	420,92 €
KUSTERS Gérard 2 <sup>ème</sup> vice-président	10,24%	420,92 €

<b>Total enveloppe globale votée (Président + 2 vice-présidents)</b>	<b>1 893,72 €</b>
--	-------------------

Fait à Marcillac Saint Quentin, le 05 mai 2026

Le Président, Jérôme PEYRAT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. Il peut être saisi par la plateforme Télécours Citoyen accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*